



# Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Grand Est

Avis n° 2019 - 12		
<b>Avis direct</b> Expert-délégué	<b>Objet</b> : Destruction de sites de reproduction d'espèces protégées (Hirondelles rustiques, <i>Hirundo rustica</i> ) dans le cadre de la réalisation de	Avis favorable
Date: 06/03/2019	l'étanchéité d'un bâtiment à Beinheim (67)  – Usine Roquette-Frères SA	

La société Roquette-Frères SA, route du Rhin, 67930 Beinheim, doit procéder à l'étanchéité d'un de ce bâtiment dans lequel des nids d'Hirondelles rustiques sont construits, afin de répondre aux normes d'hygiènes et standards alimentaires. Pour cela, les 14 nids d'Hirondelles doivent être enlevés.

Les mesures suivantes sont proposées :

- Les nids seront déposés et remplacés avant le 31 mars 2019.
- 12 nids doubles seront installés de la façon suivantes :
  - 6 nids doubles sur le site n°1 : poney-club de Beinheim
  - 3 nids doubles sur le site n°2 : maison de Mme Meyer
  - o 3 nids doubles sur le site n°3 :maison de M. Keller
- Les propriétaires des bâtiments où sont posés les nids compensatoires s'engagent à préserver ces nids.
- Un suivi annuel des mesures compensatoires est mis en place pendant 3 ans, par la LPO Alsace. Des mesures correctrices seront proposées au besoin.

#### **Questions au CSRPN**

Le projet remet-il en cause le bon accomplissement du cycle biologique de la population locale d'Hirondelles rustiques ?

## Supports de réflexion

CERFA n°13614\*01 en date du 19 février 2019 Dossier de demande de dérogation Courrier de la LPO Alsace Courrier DREAL

## **Analyse du CSRPN**

Expert délégué: Bruno FAUVEL

Le dossier est bien préparé et la problématique bien posée. Les mesures prévues doivent permettre à

l'espèce de se maintenir sur ce territoire. Un suivi est prévu et des mesures correctrices envisagées si les nouveaux sites n'étaient pas utilisés pour nicher.

Ce dossier n'apporte pas de commentaire supplémentaire. Une recommandation de forme sera émise car le CSRPN doit être informé du suivi et tenu au courant des résultats des mesures.

## Avis du CSRPN

Avis favorable

# Recommandations

Une information annuelle sur le nombre de nids occupés par site sera transmise au CSRPN.

Bruno FAUVEL, expert-délégué, Vice-président de la Commission Dérogation Espèces Protégées